

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SETE**

Séance du Lundi 6 Mars 2023 à 14 heures 30

COMPTE RENDU

Madame Jocelyne Gizardin, Vice-Présidente, a la charge de présider la séance.

Elle procède à l'appel des administrateurs

Et constate l'absence excusée de :

- Monsieur François Commeinhes, Président ayant donné pouvoir
- Madame Horrída Bouraoui conseillère municipale
- Madame Colette Rizzolo-Bresson, représentant l'Udaf
- Madame Joelle Bievelot, représentant la Croix Rouge
- Monsieur Laurent Maître, représentant l'association Vallée de l'Hérault

La présence de 8 membres restants,
Pour un total de 9 votants.

Le quorum étant respecté, et après approbation à l'unanimité du compte rendu du dernier conseil d'administration la Vice-Présidente déclare la séance ouverte et débute l'examen des questions portées à l'ordre du jour.

1/. Compte-rendu des décisions prises par la Vice -Présidente du CCAS sur délégation du conseil d'administration.

Madame la vice-présidente du C.C.A.S, fait un point sur les demandes d'aides, de domiciliations et de décisions en cours.

2/. Développement de l'action sociale au profit des agents de l'établissement- Augmentation du nombre de titres- restaurant.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

3/. Achat de titre restaurant- Convention de groupement de commandes.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

4/. Convention entre le C.C.A.S, le département de l'Hérault et la Caisse d'Allocations Familiales relative au bon fonctionnement du Relais Petite Enfance du C.C.A.S de Sète.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**5/. Convention d'objectif et de financement avec la CAF de l'Hérault
« Contrat local d'accompagnement à la scolarité » Gabino et Voûtes 2022-2023.**

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**6/. Convention entre le C.C.A.S de Sète et le Conseil Départemental de l'Hérault
concernant l'accueil et l'observation clinique dans le cadre des consultations
pédiatriques PMI de l'Ile de Thau et d'objectifs pour les trois lieux d'accueil
enfants-parents (LAEP).**

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**7/. Débat d'orientation budgétaire – Approbation du rapport d'orientations
budgétaires – Exercice 2023.**

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à la majorité.

**L'ensemble des points portés à l'ordre du jour ayant été examiné, la séance
prend fin à 16 heures 45.**

Sète, le 7 Mars 2023

La Vice-Présidente du C.C.A.S



Jocelyne GIZARDIN